

relativement au pavage des entrevoies et des autres parties des rues creusées et occupées par cette Compagnie, et spécialement dans le cas où la Compagnie a besoin de renouveler ses rails.

Il est alors proposé et

Résolu: D'autoriser le trésorier de la Ville à annuler toutes les polices d'assurance de l'hôtel de ville de Sainte-Cunégonde et à obtenir les réductions auxquelles la Ville aura droit.

Il est proposé par M. l'échevin Sadler et

Résolu: Que toutes les fois que des dommages seront causés par le feu à des propriétés de la Ville, ces dommages soient estimés par un expert sur avis du Trésorier.

Ajournement.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 6 avril

Sont présents: MM. les échevins Yates, président; Ward, David, Laviolette, Labrecque et Mercier.

—Soumise et lue une demande de M. John Sector à l'effet d'être autorisé à construire une écurie de plus de 8 stalles au No 1467 de la rue Stanley, et une autre de M. T.-C. Simpson, M.D.V., pour construire une écurie de 75 stalles au No 81 de la rue Mackay.

Une nombreuse députation se présente devant la Commission avec des requêtes appuyant ou combattant les permissions demandées.

M. l'échevin Mercier

Propose: Que lesdites requêtes soient renvoyées à la Commission d'Hygiène et de Statistiques ainsi qu'aux avocats de la Ville avec prière de s'assurer si la construction desdites écuries est condamnable au point de vue sanitaire, et que, en attendant, la Commission suspende sa décision.

M. l'échevin Ward propose en

Amendement: De présenter au Conseil un rapport déclarant que, dans l'opinion de cette Commission, doivent être renvoyées les deux requêtes demandant l'autorisation de construire des écuries rues Mackay et Stanley.

Ledit amendement étant mis aux voix, la Commission se partage:

Pour: Labrecque, Laviolette, Ward, David—4.

Contre: Mercier—1.

L'amendement étant ainsi affirmatif, la proposition principale est rejetée sur la même division renversée des voix.

—Soumise et lue une demande de MM. J.-D. Duncan & Cie à l'effet d'être autorisés à construire une écurie de 15 stalles au No 212 de la rue de la Montagne.

L'inspecteur des Edifices ayant présenté un rapport favorable à cette requête et aucune objection n'étant soulevée, sur proposition de M. l'échevin Ward, il est

Résolu: D'acquiescer à ladite requête et de la renvoyer à la Commission d'Hygiène.

—Soumise et lue une requête de propriétaires et locataires du voisinage des rues St-Denis et Laurier formulant des plaintes au sujet de l'écurie de la caserne de pompiers No 17.

Question différée jusqu'à la prochaine assemblée.

—Sur proposition de M. l'échevin Ward, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport à l'effet d'autoriser la Commission des Incendies et de l'Eclairage à entrer en pourparlers avec la "Montreal, Light, Heat & Power Co.," en vue d'en obtenir, si possible, une réduction dans les prix chargés aux contribuables pour le gaz et l'électricité, et à faire rapport le plus tôt possible sur le résultat de ses négociations.

—La sous-commission chargée de faire l'inspection de la caserne No 18, rue Beaubien, soumet son rapport, et, sur proposition de M. l'échevin Laviolette, il est

Résolu: Que soit reçu et accepté le rapport concernant la caserne No 18, et que des remerciements soient présentés à M. Jos. Sawyer, architecte, pour la courtoisie dont les inspecteurs ont été l'objet.

cernant le pavage de la place entre les rails et d'autres parties de rues excavées et occupées par la dite compagnie, et spécialement dans le cas où la compagnie a besoin de renouveler ses rails.

Il est alors proposé et

Résolu: Que le trésorier de la Ville soit autorisé à annuler toutes les polices d'assurance de l'hôtel de ville de Sainte-Cunégonde et à obtenir les réductions auxquelles la Ville aura droit.

Il est alors proposé et

Résolu: Que toutes les fois que des dommages seront causés par le feu à des propriétés de la Ville, ces dommages soient estimés par un expert sur avis du Trésorier.

Ajournement.

L. O. DAVID,
City Clerk.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of Meeting held the 6th of April.

Present: Ald. Yates, chairman; Ward, David, Laviolette, Labrecque and Mercier.

—Submitted and read an application from Mr. John Sector, for the permission to erect a stable of more than 8 stalls, at No. 1467 Stanley street, and from Mr. T.-C. Simpson, U.V.D., of 75 stalls, at No. 81 Mackay street.

A large deputation also appeared before the Committee accompanied by various petitions in favor of and against the erection of stables in said streets.

Ald. Mercier

Moved: That said petitions be referred to the Hygiene and Statistics Committee and to the City Attorneys to ascertain if the erection of said stables, as proposed would be in any way objectionable from a sanitary point, and that all actions by this Committee be suspended in the meantime.

Ald. Ward moved in

Amendment: That a report be made to Council, that in the opinion of this Committee, the two petitions for stables in Stanley and Mackay streets should be refused.

The vote being taken on the amendment, the Committee divided:

Yeas: Labrecque, Laviolette, Ward, David—4.

Nay: Mercier—1.

The amendment being in the affirmative, the main motion was lost on the same division reversed.

—Submitted and read an application from Messrs. J.-D. Duncan & Co., for permission to erect a stable of 15 stalls at No. 212 Mountain street.

The Building Inspector reporting favorably and their being no objection thereon. On motion of Ald. Ward, it was

Resolved: That it be approved of and referred to the Hygiene Committee.

—Submitted and read a petition from proprietors and tenants in the neighborhood of St. Denis and Laurier streets against the stable in No. 17 Fire Station.

Question deferred to next meeting.

—On motion of Ald. Ward, it was

Resolved: That a report be made to Council asking that the Fire and Light Committee be authorized to negotiate with the Montreal Light, Heat & Power Co. with a view of securing if possible, a reduction in the prices charged to rate payers for gas and electricity, and report to Council on the result of their negotiations within the shortest possible delay.

The sub-committee appointed to inspect No. 18 Fire Station, on Beaubien street, submitted their report, and, on motion of Ald. Laviolette, it was

Resolved: That the report on No. 18 Fire Station be received and accepted, and that thanks paid to Mr. Jos. Sawyer, architect, for the courteous manner in which he had conducted the inspection.